

Arrêté n°2024 – 28 portant proclamation des résultats de l'élection de membres au conseil de l'INSPE

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'article L721-3 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté n°2023-68 relatif à l'élection de membres au conseil de l'INSPE,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 13 février 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections de représentants des personnels et étudiants au conseil de l'INSPE.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège C – Autres enseignants et formateurs

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 27

Votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages valablement exprimés : 10

Quotient électoral : 5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
FSU	10	2	/	2

Sont déclarés élus :

Sandra VANNARATH
Hervé THIBON

Collège E – Autres personnels (BIATSS)

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 45

Votants : 39

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages valablement exprimés : 33

Quotient électoral : 16,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
FSU	33	2	/	2

Sont déclarés élus :

Sandie GUILLARD
Sébastien CAMUS

Collège F – Etudiants, fonctionnaires stagiaires et personnels bénéficiant d'action de formation
continue

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 1442

Votants : 93

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 90

Quotient électoral : 45

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Educ'Action	44	0	1	1
UNSA	27	0	1	1
FSU	19	0	0	0

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
Carlos AFANOU	Noémie CABADET
Carla MICHEL	Benjamin CHARTEAU

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 19 10 2024

le 19/02/2024

Guillaume GELLÉ


Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 19 10 2024

Mis en ligne le : 19 10 2024